RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DE LA COMMUNE DE VEAUGUES

Commune de VEAUGUES

ANNEE 2019

N°3

Publication le 09/04/2019

SOMMAIRE

Délibérations du Conseil Municipal

(Extraits des délibérations conformes au registre)

Séance du 5 avril 2019

D2019_04_012	 Compte de gestion 2018 – Budget de la commune
D2019_04_013	- Compte administratif 2018 et affectation du résultat – Budget de la
	commune
D2019_04_014	- Taxes directes locales
D2019_04_015	- Budget primitif 2019 – Budget de la commune
D2019_04_016	- Subventions 2019 aux associations
D2019_04_017	 Compte de gestion 2019 – Budget eau et assainissement
D2019_04_018	- Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget eau et
	assainissement
D2019_04_019	- Budget primitif 2019 – Budget eau et assainissement
D2019_04_020	- Etat de l'assiette 2019
D2019_04_021	- Parc éolien sur le territoire des communes de Menetou-Râtel et Sens-
	Beaujeu
D2019_04_022	- Eclairage public
D2019_04_023	- Demande de subvention – Chemin du taureau
D2019_04_024	 Travaux de l'église – conformité électrique du clocher
D2019_04_025	- Matériel pour les espaces verts
D2019_04_026	 Demande de subvention – Mobilier de la bibliothèque
D2019_04_027	- Travaux de l'église – Toiture et plâtrerie
D2019_04_028	- Cabinet médical - Téléconsultation

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le



République Française Département CHER Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

Nombre de membres			
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
13	9	11	

à la Sall CHEST Les con transmis La conv

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été

transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019

D2019 04 012 - Compte de gestion 2018 - Budget de la commune

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- STATUE sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme: En mairie, le 09/04/2019 Le Maire,



ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_013-DE



République Française Département CHER

Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

Nombre de membres			
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
13	9	9	

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote A la majorité Pour: 9 Contre: 0 Abstention: 2

Présents: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes: CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM: GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019

Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

D2019_04_013 - Compte administratif 2018 et affectation du résultat - Budget de la commune

Vu les articles L2121-14, L2121-31 et 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales; Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sous la présidence de Madame Sylvie THIROT, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget de la commune 2018 qui s'établit ainsi :

	Investi	ssement	Fonction	nnement	Ense	mble
Libellés	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	ou déficits	excédents	ou déficits	excédents	ou déficits	excédents
COMPTE ADMINISTR.	ATIF PRINCI	PAL				
Résultats reportés	19 241.55			139 616.50		120 374.95
Opération de l'exercice	174 008.92	124 273.49	466 491.61	555 331.39	640 500.53	679 604.88
TOTAUX	193 250.47	124 273.49	466 491.61	694 947.89	640 500.53	799 979.83
Résultat de clôture	68 976.98			228 456.28		159 479.30
Restes à réaliser	5 092.56	7 928.00	·			2 835.44
TOTAUX CUMULES	66 141.54			228 456.28		162 314.74

Conformément à l'instruction codificatrice M14, il convient de procéder à l'approbation du Compte Administratif et à l'affectation de résultat.

Il est proposé d'affecter les sommes suivantes en réserve, au budget de la commune, au compte :

Résultat 2018	Section BP 2019	Sens	Chapitre	Somme
Investissement	Investissement	D	001	68 976.98 €
F	Fonctionnement	R	002	162 314.74 €
Fonctionnement	Investissement	R	1068	66 141.54 €

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le



ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_013-DE

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif du budget de la commune 2018;
- APPROUVE l'affectation de résultat 2018 au Budget Primitif 2019 de la commune telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_014-DE

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le



République Française Département CHER

Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

Nombre de membres				
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote		
13	9	11		

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019

D2019_04_014 - Taxes directes locales

Vu le Code de Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1640 C du Code Général des Impôts ;

Vu les financements nécessaires au budget primitif de l'exercice 2019 ;

Considérant qu'il convient de prendre une décision de principe pour fixer le taux de la fiscalité locale ; Considérant les bases d'impositions qui lui ont été notifiées par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Cher pour 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, **DECIDE** de ne pas augmenter les taux de taxes directes locales, soit :

Taxe d'habitation:
Taxe foncière (bâti):
Taxe foncière (non bâti):
Cotisation foncière des entreprises:
25,09 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 09/04/2019

Le Maire, Sophie CHESTIER



République Française Département CHER

Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

Nombre de membres				
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote		
13	9	11		

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes: CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM: GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

D2019_04_015 - Budget primitif 2019 - Budget de la commune

Vu l'article L. 2312 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif Communal 2018 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	684 188,74 €
Section d'investissement	279 303,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif Communal 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures



République Française Département CHER

Commune de Veaugues

ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_016-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

Nombre de membres				
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote		
13	9	11		

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Acte rendu exécutoire après dépôt en A Préfécture le 09/04/2019

Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

Et publication ou notification du 09/04/2019

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

D2019_04_016 - Subventions 2019 aux associations

Lors du BP 2019, le Conseil Municipal a voté la somme de 3 500,00 € mais n'a pas fait le détail des crédits autorisés.

Les subventions seront attribuées comme suit :

ASSOCIATIONS		SUBVENTIONS C/6574
Le Club de la Belle Vie		150,00 €
FSE Collège de Sancerre		50,00 €
ADMR épicerie sociale		150,00 €
ADMR Sancerre et Cnes		100,00 €
Amis de la bibliothèque		30,00 €
Facilavie		100,00 €
Souvenir Français		150,00 €
JSP Sancerre		50,00 €
DDEN		50,00 €
Gymnastique Volontaire		150,00 €
Spéléo		150,00 €
Union Syndicale des Chasseurs		150,00 €
APAHS		150,00 €
Amicale des pompiers de Veaugues		150,00 €
JSP Les Aix d'Angillon		50,00 €
Anim'âge (Sancerre)		50,00 €
Autres		1 820,00 €
	Total:	3 500,00 €

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le



ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_016-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, APPROUVE les sommes telles que mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures



Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le



République Française Département CHER

Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

Nombre de membres				
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote		
13	9	11		

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019

D2019_04_017 - Compte de gestion 2019 - Budget eau et assainissement

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- STATUE sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur l'Inspecteur des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures



ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_018-DE



République Française Département CHER

Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

Nombre de membres			
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
13	9	9	

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote

A la majorité

Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 2

<u>Présents</u>: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019

D2019_04_018 - Compte administratif 2019 et affectation du résultat - Budget eau et assainissement

Vu les articles L2121-14, L2121-31 et 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sous la présidence de Madame Sylvie THIROT, Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Eau et assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

	Investi	ssement	Fonction	nnement	Ense	mble
Libellés	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou	Dépenses	Recettes ou
	ou déficits	excédents	ou déficits	excédents	ou déficits	excédents
COMPTE ADMINISTR	ATIF PRINC	IPAL				
Résultats reportés		375.77		168 700.90		169 076.67
Opération de l'exercice	58 202.49	32 663.34	139 788.74	113 432.55	197 991.23	146 095.89
TOTAUX	58 202.49	33 039.11	139 788.74	282 133.45	197 991.23	315 172.56
Résultat de clôture	25 163.38			142 344.71		117 181.33
Restes à réaliser	5 640.00				5 640.00	
TOTAUX CUMULES	30 803.38			142 344.71		111 541.33

Conformément à l'instruction codificatrice M49, il convient de procéder à l'approbation du Compte Administratif et à l'affectation de résultat.

Il est proposé d'affecter les sommes suivantes en réserve, au budget eau et assainissement, comme suit :

Résultat 2018	Section BP 2019	Sens	Chapitre	Somme
Investissement	Investissement	D	001	25 163.38 €
Fanatiannament	Fonctionnement	R	002	111 541.33 €
Fonctionnement	Investissement	R	1068	30 803.38 €

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le



ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_018-DE

Hors de la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le compte administratif du budget eau et assainissement 2018;
- **APPROUVE** l'affectation de résultat 2018 au Budget Primitif 2019 de l'eau et assainissement telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures



ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_019-DE



République Française Département CHER

Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

CHANGE!	Color Color	Qui ont
Afférents	Présents	pris part
		au vote
13	9	11

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote

A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019

D2019_04_019 - Budget primitif 2019 - Budget eau et assainissement

Vu l'article L. 2312 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif Eau et assainissement 2019 qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement	223 045,70 €
Section d'investissement	154 154,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le Budget Primitif Communal 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures



ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_020-DE

République Française Département CHER

Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

Nombre de	membres	
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote A l'unanimité Pour : 11 Contre: 0 Abstention: 0

Présents: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes: CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM: GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019

D2019 04 020 - Etat de l'assiette 2019

Madame le maire donne lecture de la lettre de M. ROGER Rodolphe de l'Office National des Fôrets, concernant les coupes à asseoir en 2019 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Parcelle	Nature de la coupe	Surface (ha)	Coupe réglée	Mode de commercialisation
11a	Amélioration	4.28	oui	Vente sur pied
12b	Amélioration	1.44	oui	Vente sur pied
13b	Amélioration	2.01	oui	Vente sur pied
14c	Amélioration	1.6	oui	Vente sur pied
6b	Taillis simple	1.46	oui	Affouage
23c	Taillis simple	1.61	non	Affouage

Après délibération, le conseil municipal :

- APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année présentée ci-dessus et leur mode de commercialisation.
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites.
- AUTORISE Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Les bois d'affouage, houpiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le conseil municipal désigne GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied, les personnes suivantes :

- M. Axel GITTON
- M. Dominique JOULIN
- M. Jérôme LEBLANC

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme: En mairie, le 09/04/2019



Reçu en préfecture le 09/04/2019

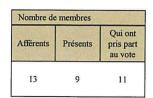
Affiché le



République Française Département CHER Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019



L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote

A la majorité

Pour : 5

Contre : 6

Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes: CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM: GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019 Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

D2019_04_021 - Parc éolien sur le territoire des communes de Menetou-Râtel et Sens-Beaujeu

Madame le Maire explique que la société Nordex 76 a déposé le 23 juin 2018, une demande d'autorisation concernant un projet de parc éolien sur le territoire des communes de Sens Beaujeu et Menetou-Râtel pour l'édification de 6 éoliennes.

L'enquête publique a lieu du 18 mars 2019 au 19 avril 2019.

Le conseil municipal de Veaugues est saisi pour avis dans le cadre de cette enquête publique.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DONNE à la majorité un AVIS DEFAVORABLE au projet de parc éolien sur les communes de Menetou-Râtel et Sens-Beaujeu.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_022-DE

République Française Département CHER

Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

Vote

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019 L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

<u>Présents</u>: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes: CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM: GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

D2019_04_022 - Eclairage public

1 - Plan REVE

Madame le maire explique que dans le cadre du PLAN REVE, proposé par le SDE 18, concernant la rénovation de l'éclairage public, le coût global de remplacement des lanternes, l'ensemble du réseau cité ci-dessous est estimé à 21 779,90 € H.T.

Selon le plan de financement prévisionnel présenté par le SDE 18, la participation financière qui sera demandée à la commune, calculée sur la base de 30% du montant HT, en application des modalités adoptées par le comité syndical, s'élèverait à $6\,533,97\,\epsilon$.

Les travaux se répartissent de la façon suivante :

Emplacement	Type de lanterne	Coût global H.T.	Participation de la commune
Chemin du taureau	classique	828.00 €	248.40 €
Epignol	LED	3 564.00 €	1 069.20 €
Le Grand Voisy	LED	2 188.00 €	656.40 €
Le Petit Voisy	LED	1 510.00 €	453.00 €
Marcy	LED	2 188.00 €	656.40 €
Lotissement Bois Garceau	LED	5 380.00 €	1 614.00 €
Le Bourg	LED	6 121.90 €	1 836.57 €
Total		21 779.90 €	6 533.97 €

A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le syndicat.

Toutefois, si le dépassement de ce montant devait être supérieur à 2%, le SDE18 solliciterait l'accord de la commune en cours de travaux pour obtenir son aval, nécessaire à la poursuite des travaux.

2 - Changement de lanterne irréparable dans le Bourg

Madame le maire explique que suiteà une panne sur une lanterne dans le bourg, la réparation n'est pas possible. Le SDE 18 propose le remplacement de cette lanterne pour un coût estimé à 671,00 € H.T.

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le



ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_022-DE

Selon le plan de financement prévisionnel présenté par le SDE 18, la participation financière qui sera demandée à la commune, calculée sur la base de 50% du montant HT, en application des modalités adoptées par le comité syndical, s'élèverait à $335,50 \in$.

Après délibération, le Conseil municipal :

- APPROUVE à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de l'éclairage public présenté ci-dessus.
- APPROUVE à l'unanimité le plan de financement prévisionnel du changement de lanterne dans le Bourg.
- AUTORISE Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 09/04/2019 Le Maire,

Sophie CHESTIER

République Française Département CHER

Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

09/04/2019

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

D2019 04 023 - Demande de subvention - Chemin du Taureau

Madame le Maire évoque la nécessité de la réfection de la chaussée du chemin du Taureau.

Le montant des travaux s'élèverait à 9 822.50 € H.T. soit 11 787.00 € TTC pour 865 m².

Madame le Maire explique que ce type d'action peut être subventionné à hauteur de :

- 40% du montant HT par la préfecture (DETR).
- 2 € / m² par le Conseil Départemental.

Après délibération, le conseil municipal :

- VALIDE à l'unanimité le projet tel que présenté.
- AUTORISE Madame le maire à faire une demande de subvention auprès de la Préfecture (DETR).
- AUTORISE Madame le maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- AUTORISE Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

ID: 018-211802723-20190405-D2019 04 024-DE



République Française Département CHER

Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote

A l'unanimité

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019

D2019_04_024 - Travaux de l'église - conformité électrique du clocher

Madame le Maire évoque la nécessité de mettre aux normes l'électricité du clocher de l'église. Le devis présenté par l'entreprise Bodet campanaire s'élève à 3 914.50 € H.T. soit 4 697.40 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal :

- VALIDE à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Bodet campanaire.
- AUTORISE Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures



ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_025-DE

République Française Département CHER

Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

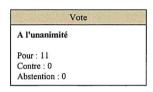
Séance du 05/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.



<u>Présents</u>: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes: CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM: GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019

D2019_04_025 - Matériel pour les espaces verts

Madame le Maire évoque la nécessité d'acheter du matériel pour les espaces verts.

Les devis présentés sont les suivants :

- Entreprise Alabeurthe pour 1 570.83 € H.T. soit 1 885.00 € T.T.C.
- Entreprise Montagu pour 2 410.83 € H.T. soit 2 893.00 € T.T.C.
- Entreprise Bernardon pour 2 367.00 € H.T. soit 2 840.40 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal :

- VALIDE à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Alabeurthe.
- AUTORISE Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes : CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM : GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019 Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

D2019_04_026 - Demande de subvention - Mobilier de la bibliothèque

Madame le Maire évoque la nécessité de moderniser le mobilier de la bibliothèque.

Le montant total du mobilier s'élèverait à 5 646.19 € H.T. soit 6 775.42 € TTC.

Les achats de mobilier se répartissent de la façon suivante :

- Entreprise Yves Ollivier pour 3 755.35 € H.T. soit 4 506.42 € TTC.
- Entreprise Manutan pour 1 890.84 € H.T. soit 2 269.00 € TTC.

Madame le Maire explique que ce type d'action peut être subventionné à hauteur de :

• 50% du montant HT par le Conseil Départemental.

Après délibération, le conseil municipal :

- VALIDE à l'unanimité le projet tel que présenté.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les devis.
- AUTORISE Madame le maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.
- AUTORISE Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 09/04/2019 Le Maire,

Sophie CHESTIER

ID: 018-211802723-20190405-D2019_04_027-DE

Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

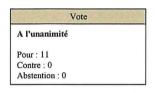
Séance du 05/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.



Présents: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes: CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM: GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019

Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

D2019 04 027 - Travaux de l'église - Toiture et plâtrerie

Madame le Maire évoque la nécessité de réparer 2 noues de l'église, se trouvant à la rencontre de la Nef et du coeur versant Nord et Est ainsi que l'intérieur de l'église.

Les devis présentés, pour la toiture, sont les suivants :

- Entreprise Fleurier pour 5 881.04 € H.T. soit 7 057.25 € T.T.C.
- Entreprise Chopineau pour 4 885.50 € H.T. soit 5 862.60 € T.T.C.

Le devis présenté par l'entreprise Chopineau, pour l'intérieur de l'église, est de 706.00 € H.T. soit 847.20 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- VALIDE à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Fleurier pour la toiture car celui-ci présente une intervention plus complète.
- VALIDE à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Chopineau pour l'intérieur de l'église.
- AUTORISE Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures



République Française Département CHER Commune de Veaugues

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

L'an 2019, le 5 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHESTIER Sophie, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/03/2019.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/03/2019.

Vote A l'unanimité Pour : 11 Contre: 0 Abstention: 0

Présents: Mme CHESTIER Sophie, Maire, Mmes: CAZIOT Chantal, THIROT Sylvie, MM: GAUDRY Patrick, GITTON Axel, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, LEBLANC Jérôme, RAFFESTIN Gérard

Excusé(s): ayant donné procuration: MM: DEVAUTOUR Jean-Marie à M. GAUDRY Patrick, LEBACQ Michel à Mme CHESTIER Sophie

Absent(s): MM: GIRARD Roger, MAZUÉ André

A été nommé secrétaire : M. GITTON Axel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfécture le 09/04/2019 Et publication ou notification du 09/04/2019

D2019_04_028 - Cabinet médical - Téléconsultation

Madame le Maire explique avoir été contactée par l'entreprise HEALPHI pour l'installation d'un matériel de téléconsultation.

Ce matériel nécessite la présence d'une infirmière.

L'entreprise fournit le matériel, forme les infirmières et trouve les médecins. La commune prend à sa charge l'abonnement internet.

Le coût de ce matériel est de 24 000 € HT en achat ou de 6 000 € annuel en location.

Après délibération, le conseil municipal :

- VALIDE à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise HEALPHI pour une location.
- AUTORISE Madame le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme: En mairie, le 09/04/2019 Le Maire,

